

Malgré l'accord du tribunal de commerce de Coutances pour la reprise partielle d'une partie de l'activité des abattoirs [AIM GROUPE - LES ABATTOIRS INDUSTRIELS DE LA MANCHE:405650359] / **T** : 02.33.91.41.00 (siège à Sainte-Cécile) par une SAS détenue à majorité par des salariés, le site de [VIRE:405650359] / **T** : 02.31.09.10.00 ne pourra pas être sauvé. A l'arrêt depuis le 24 décembre, il employait 5 salariés et 25 tâcherons.